

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 26/10/2022

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 26 octobre 2022 à 11 h 00, Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORs**, Président.

PRÉSENTS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON
- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS-SUR-JALLE
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

REPRÉSENTÉS

- M. ARFEUILLE Arnaud, Conseiller départemental (*procuration à M. VIANDON*)
- M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental (*procuration à M. BILLOUX*)
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à Mme LE YONDRE*)
- M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC (*procuration à M. DURANT*)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. SIRDEY*)
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC (*procuration à M. DUPRAT*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à M. MAU*)
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. RECORs*)
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à M. MINCOY*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. ASTIER*)
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE (*procuration à M. DAIRE*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (*procuration à Mme BRISSON*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LE YONDRE Nathalie, Maire d'AUDENGE

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, présent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 19 octobre 2022 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 22 septembre 2022.

Délibération n° DE-0048-2022

Objet : Avantages en nature - Véhicules

Le Président expose aux membres du Conseil d'administration qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque collectivité de définir les avantages en nature associés à l'occupation de certains emplois lorsque leur attribution concourt au bon exercice des fonctions.

Par délibération N° DE-0039-2016 du 12 décembre 2016, le Conseil d'administration a autorisé la mise à disposition d'un véhicule au Directeur général et au Directeur adjoint de l'établissement appelés fréquemment à se déplacer dans le cadre de leurs missions et d'en autoriser le remisage à domicile ainsi que l'usage à titre privé.

Le Président propose d'étendre cette autorisation à l'ensemble des membres de la Direction générale de l'établissement et de mettre un véhicule à la disposition du Directeur général et des Directeurs généraux adjoints du Centre de Gestion.

La mise à disposition de ces véhicules s'accompagnera, pour les attributaires, de l'assujettissement aux prélèvements sociaux et fiscaux de l'avantage en nature correspondant.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- de mettre un véhicule de l'établissement à la disposition du Directeur général et des Directeurs généraux adjoints du Centre de Gestion,
- d'autoriser, pour les attributaires, le remisage à domicile et l'usage à titre privé de ces véhicules.

ABROGE

- la délibération n° DE-0039-2016 du 12 décembre 2016.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26/10/2022

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 26 octobre 2022.

Le Président,



Roger RECORS
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 26 OCT. 2022

PUBLIÉE LE : 26 OCT. 2022